

Département de l'Yonne

Communauté de Communes
du JovinienEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	17 juin 2013	Nombre de conseillers
Date d'affichage de la convocation	17 juin 2013	communautaires
		En exercice: 67
		Présents : 57
		Votants : 61

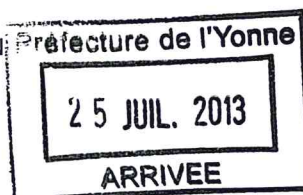
Séance du 24 juin 2013

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le lundi vingt-quatre juin deux mille treize à dix-huit heures trente, à la salle des fêtes de La Celle Saint-Cyr, sous la présidence de Monsieur Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Jean-Michel ROCHEFORT, Monsieur Michel KOZEL, Monsieur Claude GRUET, Monsieur Benoît COPPIN, Madame Catherine LOUBAT, Monsieur Philippe MAUNY, Madame Christel LE ROUX (suppléante), Madame Catherine DECUYPER, Madame Evelyne TRESCARTES (suppléante), Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Patrick LEMAISTRE, Monsieur Bernard GUINOT, Monsieur Yannick VILLAIN, Monsieur Claude FRACHET, Madame Françoise DUPUIS, Monsieur Yves ROY, Monsieur Lucien JEAN-BAPTISTE, Monsieur Pascal JACQUEMARD, Monsieur Bernard QUINOT, Monsieur Rémi BICHEBOIS, Monsieur Christian ROTILIO, Monsieur Christian MORESK, Monsieur Guy DUCHENNE, Monsieur Marc FAYADAT (suppléant), Monsieur Lionel PERREAU, Madame Odile DUFOUR, Monsieur Olivier CENDRE, Monsieur Gérard VERGNAUD, Monsieur René BOUSSIN, Monsieur Joël VALTAT, Monsieur Bernard MORAIN, Monsieur Yves GENTY, Monsieur Maurice COLAS, Monsieur Yann CHANDIVERT, Madame Manuelle MOINE, Madame Paule-Hélène BORDERIEUX, Monsieur Laurent CHAT, Madame Gisèle DUMONT, Monsieur Daniel HURE, Monsieur Lionel BOUTIN, Monsieur Gilles BONNIN, Madame Isabelle NEVEU, Monsieur Jean-Pierre BAUSSART, Madame Valérie BRUSIN, Monsieur Jean-Claude VERGNAUD, Monsieur Eddy POGER (suppléant), Monsieur Pierre MATHEY (suppléant), Monsieur Albert PAIS, Monsieur Bernard REBESCHE, Monsieur Lucien CARRON, Monsieur Gilles-Maxime POIBLANC, Madame Maryse BELLIAU PINTA, Monsieur Joël LANDY, Madame Agnès BLANCARD, Monsieur Jean-François RAVSELI, Monsieur Michel THIAVILLE

ETAIENT EXCUSES :

Monsieur Patrice CHASSERY, a donné pouvoir à Mme Odile DUFOUR
Monsieur Hubert VIGÉ, a donné pouvoir à M. Jean-Claude VERGNAUD
Monsieur Louis BOUCHERON, a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BAUSSART
Monsieur Thierry LEAU, a donné pouvoir à M. Michel KOZEL
Madame Raymonde ALLOUIS, suppléée par Mme Evelyne TRESCARTES
Monsieur Laurent RIOTTE, suppléé par Mme Christel LE ROUX
Monsieur Jean-Pierre ROUSSEAU, suppléé par M. FAYADAT
Madame Catherine PICHON, suppléée par M. Eddy POGER
Monsieur Jean-Claude DIDOUT, suppléé par M. Pierre MATHEY
Madame Frédérique COLAS
Monsieur Jean-Claude GRELARDON
Monsieur Jean-Pierre VIGNOT
Madame Eliette ITALIANO,
Madame Régine PONCHON
Madame Viviane MUTTI



SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Yann CHANDIVERT

OBJET : Adoption du compte de gestion de Madame la Trésorière de l'exercice 2012

OBJET : Adoption du compte de gestion de Madame la Trésorière de l'exercice 2012

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1612-12 et L 2121-31,

CONSIDERANT le budget primitif de l'exercice 2012, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser et l'état des restes à payer,

CONSIDERANT avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012,

VU la reprise dans les écritures du receveur du montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

CONSIDERANT que le compte de gestion est conforme au compte administratif de l'ordonnateur,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Communautaire

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2012, par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserve de sa part.

Pour copie conforme,
Le Président,
Nicolas SORET

Date de réception
par la Préfecture :
date de publication :

